

**AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE**  
**LORS DE LA REUNION DU CHSCTA DU 2 FEVRIER 2018**  
**ET REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

AVIS 1	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni le 2 février 2018, se prononce pour que soient mis systématiquement à l'ordre du jour des prochains CHSCT, l'examen des Registres Santé et Sécurité au Travail - et bien sûr, des Registres de Danger Grave et Imminent, conformément à l'article 60 du décret 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.</i></p> <p><i>Nous demandons qu'une réponse de l'Administration soit systématiquement apportée aux signalements inscrits sur ces registres.</i></p> <p>Vote : 1 voix « pour, » 4 abstentions</p>	<p>Les signalements rédigés dans les registres SST et DGI sont examinés par les CHSCT départementaux.</p> <p>Une note à destination des chefs de service les a informés avant la rentrée 2017 de la nécessité pour eux de répondre aux signalements.</p> <p>Le groupe de travail dédié à l'amélioration de l'application dédiée à ces registres a proposé qu'un rappel de cette obligation soit faite dans le contenu du courriel que reçoit automatiquement le chef de service lorsqu'un signalement est enregistré dans l'application.</p>

AVIS 2	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni le 2 février 2018, se prononce pour que soient intensifiées les démarches en vue du recrutement des médecins collaborateurs dans notre académie, sur la base de la grille CISME, et à concurrence des besoins – soit au moins 20 médecins collaborateurs et que le suivi de ces démarches fasse l'objet d'une communication régulière au CHSCTA.</i></p> <p>Vote : 3 voix « pour », 2 abstentions</p>	<p>L'administration continue ses recherches de candidats malgré la pénurie générale de médecins et de médecins de prévention en particulier.</p> <p>Elle continuera à informer régulièrement les membres du CHSCT des résultats de ses recherches de médecins de prévention et de solutions alternatives prévues au plan de prévention du 1<sup>er</sup> semestre 2018 (recrutement de médecins collaborateurs, recrutement d'infirmières, participation à la mutualisation d'un service de médecine de prévention envisagée par la préfecture de région, professionnalisation des secrétaires des services médicaux).</p>

AVIS 3	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni le 2 février 2018, se prononce pour que les risques et troubles signalés par les assistantes sociales de l'Education nationale de notre académie, dans l'exercice de leurs fonctions, soient examinés par le CHSCTA, conformément à leur souhait.</i></p> <p>Vote : 1 voix « pour », 4 abstentions</p>	<p>Cette question a déjà été posée lors de la réunion du CHSCTA du 14 décembre 2017 (cf. page 4 du compte-rendu publié sur le site de l'académie de Lyon).</p> <p>Il a été répondu :</p> <p><i>« Concernant la demande de FO portant sur la situation des assistants de service social le DRH explique qu'il y a des audiences qui ont déjà été tenues à ce sujet. Le CHSCTA a de nombreuses problématiques à traiter et doit se centrer sur ses missions afin d'être efficace. Il ne doit pas devenir une tribune qui fait des focus sur des situations propres à une catégorie de personnels. Il rappelle qu'il y a d'autres instances de concertation pour aborder ces questions.</i></p> <p>(...)</p> <p><i>Le DRH explique qu'il a reçu en audience une délégation cet été avec l'assistante sociale conseillère technique de la rectrice. Pour cette rencontre, une étude a été conduite sur le nombre de jours d'arrêt maladie des assistants de service social qui contredit ce qu'affirme FO. Mener un débat de cette nature relève du domaine de l'audience et non du CHSCT. »</i></p>